

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Réf : L08N1

Ajaccio, le **28 AOUT 2017**

**Le Président du Conseil Départemental
de la Corse du Sud**

à

**Monsieur le Préfet de Corse,
Préfet de Corse du Sud,**

Palais Lantivy – Cours Napoléon
20188 Ajaccio Cedex 1

Monsieur le Préfet,

Faisant suite à la demande du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien visant à ce que l'Office Public de l'Habitat de la Corse-du-Sud soit rattaché à son EPCI avant le 31 décembre 2017, la commission permanente du Conseil Départemental du 17 juillet dernier s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette proposition, après que le conseil d'administration de l'office ait émis un avis favorable en date du 12 juillet.

Je vous adresse en conséquence copie de la délibération afférente et vous propose de bien vouloir prendre sous trois mois un arrêté visant à désigner la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien comme nouvelle collectivité de rattachement de l'Office Public de l'Habitat de la Corse-du-Sud, après avoir saisi pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, conformément aux dispositions de l'article R.421-1-II du Code de la Construction et de l'Habitation.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président,



Pierre-Jean LUCIANI

**DELIBERATION N°2017-1208 DE LA COMMISSION PERMANENTE
RATTACHEMENT DE L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE LA CORSE-DU-SUD AUPRES DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEN**

Séance du lundi 17 juillet 2017

Le lundi 17 juillet 2017, la commission permanente, légalement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre-Jean LUCIANI, assisté de Mme Valérie BOZZI, secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Marie-Thérèse BARANOVSKY, M. Pascal BIANCAMARIA, Mme Valérie BOZZI, M. Pierre CAU, Mme Jeannine CIABRINI, M. François COLONNA, Mme Isabelle FELICIAGGI, M. Marcel FRANCISCI, Mme Lucie FRIMIGACCI, M. Pierre-Jean LUCIANI, Mme Laurence MALLARONI, M. Georges MELA, M. José-Pierre MOZZICONACCI, Mme Delphine ORSONI, Mme Chantal PEDINIELLI, Mme Aghitella PIETRI-MISTRE, Mme Nathalie RUGGERI-ZANETTACCI, M. Alexandre SARROLA, M. Charly VOGLIMACCI, Mme Marie ZUCCARELLI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Jacques PANUNZI à Mme Jeannine CIABRINI

ETAIENT ABSENTS :

M. Stéphane VANNUCCI

RESULTAT DES VOTES

ONT VOTE POUR : 20

Mme Marie-Thérèse BARANOVSKY, M. Pascal BIANCAMARIA, Mme Valérie BOZZI, Mme Jeannine CIABRINI, M. François COLONNA, Mme Isabelle FELICIAGGI, M. Marcel FRANCISCI, Mme Lucie FRIMIGACCI, M. Pierre-Jean LUCIANI, Mme Laurence MALLARONI, M. Georges MELA, M. José-Pierre MOZZICONACCI, Mme Delphine ORSONI, M. Jean-Jacques PANUNZI, Mme Chantal PEDINIELLI, Mme Aghitella PIETRI-MISTRE, Mme Nathalie RUGGERI-ZANETTACCI, M. Alexandre SARROLA, M. Charly VOGLIMACCI, Mme Marie ZUCCARELLI

ONT VOTE CONTRE : 0

SE SONT ABSTENU(E)S : 0

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

M. Pierre CAU

LA COMMISSION PERMANENTE

Sur le rapport n°2017-1208 de M. le Président du Conseil départemental ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2015-3 du Conseil départemental du 27 avril 2015 portant délégation de compétences à la Commission permanente ;

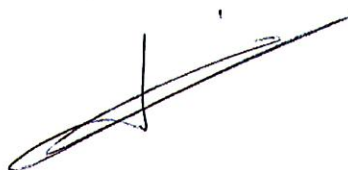
Considérant que M. Pierre CAU en sa qualité de Président de l'Office de l'Habitat de la-Corse-du-Sud, ne prend pas part au vote ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : émet un avis favorable au rattachement de l'Office de l'Habitat de la-Corse-du-Sud auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

Article 2 : autorise le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation
La Secrétaire générale des assemblées



Catherine ISTRIA

Pour copie certifiée conforme à l'original

<p>PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD Reçu le 20/07/17 02A-222000028-20170717-49919-DE-1-1 Bureau des Collectivités Locales</p>	<p>Le Président du Conseil Départemental soussigné certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L3131-1 du Code General des Collectivités Territoriales. Ajaccio, le 20/07/17 Pour le Président La Secrétaire générale des assemblées Catherine ISTRIA</p>
--	---